

JE FAIS UN DON

Je souhaite soutenir la Fondation ISAE-SUPAERO en effectuant un don de :

- 400 € 800€ 1500 € 2500 €
 Autre montant : €

- Déductible à 66% de mon impôt sur le revenu
 Déductible à 75% de mon impôt sur la fortune immobilière

Informations complémentaires sur vos déductions fiscales au verso

Je donne libre choix de l'affectation de ce don à la Fondation ISAE-SUPAERO

Je souhaite que mon don soit affecté à :

- à la recherche, l'enseignement et la formation
- au développement des échanges internationaux
- à l'excellence et la pédagogie innovante
- à la diversité et l'ouverture sociale
- à la promotion de l'entrepreneuriat
- au classgift.....

Pour plus d'informations, contactez :

Agnès Trincal

Directrice du développement

trincal@fondation-isea-supaero.org Tél : 05 61 33 83 12

MES COORDONNÉES*

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

CP :

Ville :

Pays :

Email :@.....

Tél :

Promo :

Je souhaite rester anonyme.

MON PAIEMENT

par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la Fondation ISAE-SUPAERO, à envoyer accompagné de ce bulletin à :

FONDATION ISAE-SUPAERO
10, avenue Edouard Belin
BP 54032
31055 Toulouse CEDEX 4

en ligne sur la page de l'Ecole consacrée à la Fondation : www.isea.fr > rubrique «Fondations»
cliquez sur « Faire un don en ligne »

par virement bancaire (nous contacter)

Vous souhaitez vous engager sur un don pluriannuel ? Contactez-nous !

MES AVANTAGES FISCAUX

La Fondation ISAE-SUPAERO est reconnue d'utilité publique par décret du 8 octobre 2008.

Nous vous ferons parvenir un reçu fiscal dès réception de votre don à joindre à votre déclaration pour bénéficier des déductions fiscales suivantes :

POUR LES PARTICULIERS

Impôt sur le revenu

66 % de votre don est déductible du montant de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Vous pouvez reporter sur les 5 années suivantes l'avantage fiscal pour la partie du don excédant le plafond de 20%.

Un don de 200 € ne vous coûte réellement que 68 €, après déduction fiscale.

Impôt de solidarité sur la fortune

75 % de votre don peut être imputé sur votre ISF dans la limite de 50 000€ par an.

Un don de 2 000 € ne vous coûte réellement que 500 €, après déduction fiscale.

POUR LES ENTREPRISES

60% du don d'une entreprise est déductible de son impôt sur les sociétés ou de son impôt sur le revenu, à hauteur de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel. L'entreprise peut reporter l'avantage fiscal sur les 5 années suivant celle du don, si le don excède le plafond de 0,5% de son chiffre d'affaires, ou si elle est déficitaire.

Un don de 3 000 € ne vous coûte réellement que 1 200 €, après déduction fiscale.